

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE LAMARQUE PONTACQ

Séance du lundi 15 avril 2024

Date de la convocation: 03/04/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marc BEGORRE,

Présents : 9

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sophie ASSIMANS, Michèle COSTE, Thomas BUZY, Pierre CASTEROT, Lionel FOSSARD, Jérôme LAFFORGUE, Anne LAMOUREUX

Votants : 12

Représentés : Sylvie FOURCADE, Sandra CASSOU-CLOUET, Philippe LACAZE

Excusés : Christophe VIGNES, Rita TRUSCIGLIO

Absents : Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Pierre CASTEROT

DE_2024_015 - Objet : Vote des taux des 3 taxes locales

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2024 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 26 mars 2024,

CONSIDERANT les bases prévisionnelles notifiées pour 2024

Taxe habitation (TH)	91 400 €
Taxe foncier bâti (TFB)	889 700 €
Taxe foncier non bâti (TFNB)	24 400 €

CONSIDERANT que le montant des allocations compensatrices de l'Etat s'élève à 2 984 €

CONSIDERANT la nécessité de consolider les marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile et de ne pas alourdir l'imposition des usagers suite à l'intégration dans la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de voter les taux des 3 taxes pour l'exercice 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.22 %
- Taxe sur le foncier bâti : 35.66 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.25 %

Le produit ainsi attendu des impôts locaux serait de 334 113 € diminué de l'effet du coefficient correcteur 114 808 € soit un montant total de 219 305 € .

Délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Marc BEGORRE

